

Sujet : BFC - Accusé de réception KpK ad hoc

De : Evaluation Environnementale <no-reply@applications.developpement-durable.gouv.fr>

Date : 19/05/2025, 15:34

Pour : initiativead@orange.fr

Accusé de réception pour une demande d'examen au cas par cas

Madame, Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande concernant le document " VALAY (70)
- Modification du PLU ".

Demande déposée par : " IAD IAD "

Numéro de référence : " 003230/KK AC PLU "

L'avis conforme favorable à l'absence de soumission à évaluation
environnementale ou soumettant à évaluation environnementale sera rendu par
l'autorité chargée de l'examen au cas par cas (Mission régionale d'Autorité
environnementale - MRAe) au plus tard dans un délai de deux mois, soit le
18/07/2025.

L'absence de réponse de l'Autorité environnementale au terme de ce délai vaut
dispense de réaliser une évaluation environnementale. Une mention sera dans ce
cas publiée sur le portail de publications accessible depuis votre espace
pétitionnaire.

Vous pouvez à tout moment suivre l'état d'avancement de votre demande dans
votre espace pétitionnaire dans l'onglet "Mes demandes en cours".

Cordialement,

Le service instructeur de la demande

Ce courriel a été envoyé automatiquement, merci de ne pas y répondre.